



Cadre au forfait 218 jours ai je droit aux rtt ?

Par **anaisravier**, le **23/11/2011 à 22:20**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de 218 jours et je suis cadre et mon employeur me dit que comme toutes les personnes nouvelles dans l'entreprise je n'ai pas à droit aux RTT ?

Comme rien n'est précisé dans mon contrat je ne sais pas ce que dit la loi.

Mille merci pour vos réponses.

Slts

Anais

Par **pat76**, le **24/11/2011 à 17:24**

Bonjour

Vous avez consulté votre convention collective?

Par **anaisravier**, le **24/11/2011 à 20:35**

Bonsoir,

non je vais regarder .

Merci pour votre conseil.

Anais